

date de dépôt : 30 septembre 2022  
demandeur : **COMMUNE DE MONTFERMY,**  
représenté par **LONGCHAMBON Vladimir**  
pour : **Installation d'un système de video  
surveillance**  
adresse terrain : **2 RUE DE L EGLISE, à Montfermy  
(63230)**

Commune de Montfermy

**ARRÊTÉ  
de non-opposition à une déclaration préalable  
au nom de l'État**

**Le maire de Montfermy,**

Vu la déclaration préalable présentée le 30 septembre 2022 par COMMUNE DE MONTFERMY, représenté par LONGCHAMBON Vladimir demeurant 2 RUE DE L EGLISE, Montfermy (63230);

Vu l'objet de la déclaration :

- pour installation d'un système de video surveillance ;
- sur un terrain situé 2 RUE DE L EGLISE, à Montfermy (63230) ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les règles générales d'urbanisme et notamment les articles L.111-1 et suivants du code de l'urbanisme ;

Vu l'avis favorable de l'architecte des bâtiments de France en date du 14/10/2022 ;

Considérant que l'immeuble concerné par ce projet est situé dans le périmètre délimité des abords ou dans le champ de visibilité du ou des monuments historiques (croix du cimetière du 16e - église St-Léger : absides). Les articles L.621-30, L.621-32 et L.632-2 du code du patrimoine sont applicables.

**ARRÊTÉ**

**Article 1**

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable.

A Montfermy, le 07/11/2022

Po/ Le maire,  
L'adjoint,

  
CONDAT Daniel